



LA GAZETTE de BOIS-HEROULT

Bulletin d'Informations Décembre 2009

Edito

@BOISHEROULT



Le 13 novembre dernier, les offres d'Orange, l'opérateur historique, pour l'accès à internet en haut débit ont été présentées aux Maires et Maires-Adjoints de l'arrondissement de Buchy, par M. Éric Despreux, le Directeur des relations avec les collectivités locales du groupe en Haute-Normandie.

Il a bien voulu nous décrire, plus particulièrement, la situation à Bois-Héroult et je souhaitais vous en faire part.

Les offres à l'intention des professionnels peuvent être décrites facilement, mais elles sont onéreuses. Orange Business Services propose, en effet, sans condition d'éligibilité, des abonnements A.D.S.L. (la technologie d'accès la plus répandue pour les postes fixes) à des débits garantis compris entre 512 Kb/s et 2 Mb/s.

Les tarifs sont de plusieurs centaines d'euros par mois.

Les possibilités, pour les particuliers, d'accéder à internet en haut débit depuis un poste fixe sont encore insuffisantes pour les habitants de Bois-Héroult. 79% des lignes de la commune seraient éligibles à l'A.D.S.L.

Malheureusement, de trop nombreuses lignes demeurent inéligibles en raison de la distance qui sépare l'habitation du central de rattachement, de l'incompatibilité de certains équipements avec la technologie A.D.S.L. ou mieux encore, en raison de la mauvaise qualité du réseau, constatée d'ailleurs dernièrement.

Une solution, pour ces habitations, peut être de se « connecter » au réseau WIFI/WIMAX déployé par le département de Seine-Maritime : NumeriSeine. Les frais d'accès et d'installation de l'antenne sont alors partiellement pris en charge par le département (coût pour l'utilisateur : 99 € environ pour l'installation et 30 € environ par mois selon l'opérateur). Pour ceux qui ne pourraient utiliser, ni l'A.D.S.L., ni NumeriSeine, le dernier recours est la technologie satellitaire bidirectionnelle. Une filiale d'Orange offre un tel service et le département accorde une subvention, dont le montant est fonction des revenus, à ceux qui ne peuvent recourir qu'à cette seule technologie. Les services de la Mairie sont à votre disposition pour vous assister dans ces démarches. Quels progrès pouvons-nous encore réaliser pour améliorer l'accès à internet en haut débit ?

Les démarches engagées pour étudier la possibilité d'améliorer la vitesse de connexion des foyers qui se connectent par voie hertzienne (WiFi/WIMAX) ont fait apparaître que l'installation d'une antenne WiFi sur le

territoire de la commune de serait pas une solution. En effet, l'accès à internet dont dispose la commune – et qu'elle serait susceptible de distribuer avec une telle antenne – est beaucoup plus réduit que celui du département.

Pour l'utilisateur final, la liaison à internet par une telle antenne municipale serait moins bonne que par NumeriSeine. Reste donc la perspective d'accroître encore le nombre d'habitations éligibles à l'A.D.S.L.

Sur les treize maisons qui n'ont pas la possibilité de souscrire un abonnement A.D.S.L., cinq en sont privées en raison d'un trop grand éloignement par rapport à leur central de rattachement et huit en sont privées en raison du système de concentration auquel elles sont connectées.

Parmi ces huit, deux sont sur un petit système de concentration, moyennant quoi elles sont « peut-être éligibles » à l'A.D.S.L. (en interrogeant un fournisseur d'accès pour la souscription d'un abonnement A.D.S.L., leur numéro apparaîtra en orange et non en rouge ; une réponse définitive leur sera alors donnée dans un délai de trente jours).

En l'état actuel de la réglementation, il n'est pas possible d'effectuer sur le réseau des travaux d'extension de la couverture A.D.S.L. s'il y a moins de quarante lignes en « zone d'ombre » reliés au concentrateur considéré. Ce calcul est effectué central téléphonique par central téléphonique et non pas commune par commune.

De ce fait, il n'est pas exclu que tout ou partie des lignes actuellement inéligibles à A.D.S.L. à Bois-Héroult soient reliées à un ou des centraux téléphoniques ayant d'autres lignes inéligibles dans d'autres communes. Je vais me rapprocher des maires des communes voisines de Bois-Héroult pour leur proposer de réaliser un recensement des lignes inéligibles afin de déterminer si l'on se situe au-delà ou en deçà de quarante lignes en zone d'ombre.

Par ailleurs, il est possible que, dans le courant de l'année, la réglementation évolue et que cette limite inférieure de quarante lignes disparaisse.

Espérons donc que, bientôt, tous ceux qui veulent avoir un accès internet à haut débit à Bois-Héroult puissent concrétiser ce projet sachant que le Conseil Municipal a décidé d'engager les démarches nécessaires pour la réfection des lignes et l'aboutissement de ce projet.

Viendra alors le temps du très haut débit...



AVIS A LA POPULATION



www.bois-heroult.fr

La gazette de Bois-Hérault permet, depuis près de dix ans maintenant, au Conseil Municipal d'informer les habitants de la commune des événements importants qui

se sont déroulés au cours des trois mois précédents.

Elle permet aussi de rendre compte aux administrés de l'action de leurs élus, par la diffusion du compte-rendu des réunions du Conseil Municipal notamment.

Cette chronique de la vie de notre village a permis d'associer la population aux grands projets de ces dernières années : la réfection de la classe, la réfection de l'église notamment.

Elle a aussi été un instrument de la concertation lors de l'élaboration du plan local d'urbanisme (P.L.U.).

La concertation qui va accompagner la création d'une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (Z.P.P.A.U.P.) dans le centre bourg va pouvoir utiliser un autre instrument de communication : ce site internet. Il présente, potentiellement, plusieurs avantages.

Le site a vocation à toucher un lectorat plus large que la Gazette, qui est envoyée seulement aux habitants.

Tous ceux qui s'intéressent à la vie de notre commune, qu'ils habitent l'une des villes voisines ou qu'ils se trouvent à l'autre bout du monde, pourront mieux nous connaître et se tenir au courant des nouvelles.

Le site pourra être mis à jour avec une fréquence plus grande et le délai entre l'événement et sa relation devrait être sensiblement réduit. Il permettra de disposer d'un espace virtuellement infini et une plus grande place pourra ainsi être faite à l'iconographie, comme le montrent déjà les premiers articles mis en ligne.

Les numéros de téléphone utiles pourront être mis à jour, s'ils venaient à changer ; ils pourront être complétés d'adresses mél et de liens vers d'autres sites.

Ce n'est pas à dire que la Gazette, qui nous a rendu de si grands services grâce au dévouement de quelques uns, disparaisse.

D'abord, elle est présente sur le site, dans la rubrique « Vie communale » (le dernier numéro, mais aussi tous ceux qui l'ont précédé, au format Acrobat.pdf).

Ensuite, nous continuerons de l'imprimer et de la diffuser au format papier.

Certains habitants gardent toujours la dernière Gazette à proximité de leur téléphone, pour ne pas avoir à chercher le numéro de la pharmacie, voire celui du SAMU en cas d'urgence.

Certaines personnes préfèrent lire et, éventuellement, annoter des articles ou des entrefilets sur papier plutôt que sur écran. Certaines personnes, enfin, n'ont pas accès à internet dans des conditions satisfaisantes.

Sur ce dernier point, des progrès sont faits régulièrement, notamment pour ce qui est de l'éligibilité à l'A.D.S.L.

C'est la raison pour laquelle il a semblé que le moment était venu de franchir cette étape.

Bois-Hérault est une petite commune ; Bois-Hérault est une commune rurale ; Bois-Hérault a une longue et belle histoire ; mais Bois-Hérault est une commune jeune et dynamique.

Les membres du Conseil Municipal espèrent que ce site en sera le reflet.



HOMMAGE A PIERRE DORIS

Pierre Doris, né Pierre Tugot, n'était pas, selon l'I.N.S.É.É., un habitant de la commune de Bois-Hérault. Qu'importe ! Nous étions fiers de le considérer néanmoins, un petit peu, comme l'un des nôtres.

Lorsqu'à chaque nouvelle diffusion de ses films, l'humoriste faisait rire, avec son esprit sarcastique, la France entière, c'était un voisin, dont nous connaissions la gentillesse, qui nous transportait.

Un grand nombre d'hommages lui ont été rendus ces derniers jours. Pour ma part, au nom du Conseil Municipal – et, j'en suis sûr, de tous les habitants de Bois-Hérault – je souhaiterais souligner que la valeur d'un homme peut souvent être mesurée à l'aune des qualités de ses enfants. Nous savons le temps et les efforts que, depuis des années, M. Michel Tugot-Doris, son fils, donne sans compter à la commune. J'y vois une preuve de plus que Pierre Doris n'était pas seulement un grand comique, il était un grand homme.

Aussi, au risque de lui déplaire, nous pleurons l'homme qui nous a fait tant rire et nous adressons à Michel et à sa famille toutes nos condoléances.

Extrait « Les histoires les plus drôles de l'humour noir » :

« Ma femme est tellement paresseuse qu'elle ne fait même pas son âge.

Ma belle-mère est salement tenace : elle a mis six mois avant de quitter la maison... Faut dire qu'on habite chez elle !

Tous les matins, j'apporte à ma femme le café au lit... Elle n'a plus qu'à le mouder.

Conseil d'un chasseur : pour chasser le lapin, mettez-vous derrière un arbre et imitez le cri de la carotte ! ».



ASSOCIATION

« LA MAISON DE L'ESPOIR »

La Maison de l'Espoir a inauguré ses nouveaux locaux le samedi 21 novembre dernier au 598 rue Général Journois à Buchy.

Elle est présidée par Maryline Morin.

Son but est d'accompagner des personnes en difficulté, isolées, ou face à une situation qu'elles ne maîtrisent pas toujours et dont elles ne savent pas évaluer les chances de réussite.



STERILISATION DES CHATS

A la demande d'une habitante de Bois-Hérault, la Mairie a passé un accord avec la Fondation Brigitte Bardot aux fins de financement de la stérilisation de chats regroupés dans une habitation.

FACEBOOK DE BOIS-HEROULT



Corinne MASQUELIER



Sandrine FOURNEAUX



Rosa et Sylvain BACQ



Angélique et Olivier UTIN



Elodie SECET



Alexis SALOME



Les enfants du Téléthon 2009



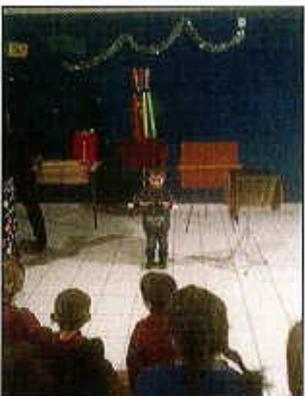
19 décembre 2009 :
Noël des enfants du Comité des Fêtes



David LESEIGNEUR



Philippe MASQUELIER



Tom FOURNEAUX



Claire LESEIGNEUR
et le Père Noël



Césarine UTIN
et le Père Noël



Romain CARPENTIER
et le Père Noël

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DU 19 DECEMBRE 2009

- Le Conseil Municipal présente ses condoléances à Monsieur Michel TUGOT DORIS suite au décès de son père Monsieur Pierre TUGOT DORIS.
- Un spectacle de Noël pour les enfants de la commune, organisé par le Comité des fêtes a lieu après la réunion du Conseil Municipal.
- Monsieur le Maire a créé un site Internet « <http://www.bois-heroult.fr> » permettant aux habitants de s'informer des différentes actions menées par la commune. La dépense afférente à la création de ce site est financée par Monsieur le Maire, en contrepartie de ses indemnités.
- Madame Néveline CAPLET, secrétaire de mairie recevra la formation nécessaire pour gérer ce site. Les membres du Conseil Municipal et du Comité des Fêtes sont invités à assister à cette formation.

LIAISONS « téléphone et Internet »

De gros problèmes de liaisons de téléphone et Internet se sont produits dans la commune. Le Conseil Municipal souhaite avoir plus d'informations sur le dysfonctionnement du réseau téléphone et Internet. A la demande de Monsieur le Maire faite auprès de la Direction de France Télécom, toutes les lignes sur la commune vont être testées.

MANIFESTATION « les églises de nos villages se racontent »

Le territoire de l'Office de Tourisme des 3 Vallées participe à l'opération « les églises de nos villages se racontent » Edition 2010. La commune de Bois-Héroult est sélectionnée pour l'église dans le cadre de cette opération.

La commune de Bois-Héroult s'engage à ouvrir l'église le dimanche 22 août 2010 de 14 heures à 19 heures.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention tripartite de partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme de Seine-Maritime.

INDEMNITE DE CONSEIL ET DE BUDGET PERCEPTEUR

Après explication, il est décidé d'accorder à taux plein les indemnités :

- de confection de budget,
- de gestion

à Monsieur Arnaud LEFEBVRE pour la durée de son activité au sein du poste de la Trésorerie de Blainville-Crevon.

REMBOURSEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Les commissions relatives aux tirages effectués en 2001, 2002, 2003 n'ont pas été mandatées et doivent faire l'objet d'un mandatement au compte 668 pour un montant total de 529,00 euros pour régularisation. Le Conseil municipal souhaite obtenir des explications.

DEVIS PEINTURES

Le Conseil Municipal accepte le devis de peinture de la SEP pour les huisseries de la mairie qui s'élève à la somme de 138,46 euros hors taxes soit 165,59 euros toutes taxes comprises.

FACTURES COMITE DES FETES

Le Conseil Municipal accepte de rembourser au Comité des Fêtes la facture de BUCHYELEC pour l'achat de 3 ampoules halogène qui s'élève à la somme de 27,60 euros TTC. Cette somme sera transcrite sur le budget primitif 2010.

Monsieur Hubert LESEIGNEUR signale que cet éclairage est très coûteux et qu'il serait souhaitable de réfléchir sur un nouveau système.

MISE EN NORME DU PARATONNERRE

Le Conseil Municipal demande de se renseigner auprès du Département et de la Préfecture si la commune peut obtenir une subvention pour la remise en état du paratonnerre.

Montant du devis établi pour INGETEC : 5 059,00 euros hors taxes, soit la somme de 6 050,56 euros toutes taxes comprises. Un devis sera sollicité auprès de l'entreprise BIARD ROY.

Questions diverses

- Madame Florence BERTIN informe les membres du Conseil de l'annulation du défilé des chars à BUCHY pour des raisons de sécurité.
- Monsieur SICAULT a remis à la mairie le diagnostic magnétique de ses terrains situés au Mont Rouvel. Les terrains ne présentent à priori pas d'anomalies magnétiques pouvant correspondre à des munitions de guerre.
- Pour information, Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU, Président du Syndicat du Regroupement Scolaire des Hauts Bosc, a indiqué à chaque commune du Regroupement, le montant du budget 2008 à savoir : 340 898,58 euros, soit 2 100,00 euros par enfant, qui ont été dépensés pour 2008 afin d'assurer le fonctionnement du RPI.
- Monsieur le Maire indique qu'il a voulu apporter des modifications sur le texte pour le panneau « Emma Bovary », mais que les modifications n'ont pas pu être prises en compte, car les panneaux étaient en commande, contrairement à ce qui avait été annoncé.
- Le Conseil Municipal remercie les enfants de la commune pour leur action lors du Téléthon ainsi que Florence BERTIN, organisatrice de cette manifestation avec Eliane COEFFIER.
- La médaille du travail sera remise à Monsieur Jean-Michel TESTU, adjoint technique territorial de 2ème classe, par Monsieur Michel LEJEUNE lors de la galette des rois, le 17 janvier 2010.



AGENDA DU MAIRE

- **24 octobre 2009**
Inauguration des nouveaux locaux de la CCME
- **16 décembre 2009**
Réunion CCME à la salle des fêtes de Boissy
- **19 décembre 2009**
Réunion du Conseil Municipal

INFORMATIONS GENERALES

TELEPHONES UTILES

- Pompiers : 18
- SAMU : 15
- Gendarmes : 17
- Ambulance Hébert : 02 35 34 43 79
- Centre anti-poisons : 02 35 88 44 00
- Médecins
 - M. Baril : 02 35 34 41 41
 - P. Duret : 02 35 34 09 36
 - M-C. Monnoye : 02 35 34 09 36
 - A. Natis : 02 34 34 41 41
- Vétérinaires
 - F. Thomas : 02 35 34 40 06
 - W. Addey : 02 35 34 40 06
 - V. Lamoine : 02 35 34 40 06
- Pharmacie : A. Herrou : 02 35 34 40 41
- CMS 316 - Le Clos de l'Eglise : 02 35 34 31 06

- Assistantes Sociales :
 - Madame Lemoine,
 - Madame Lateurtre,
 - Madame Guillochet.
- Consultation nourrisson : Dr Maurey
- Conseillère en économie sociale et familiale : Madame Cantrel
- Conseillère ESF-APA : Mlle Parisy
- Banque alimentaire : distribution de colis alimentaire. Dépôt des demandes en Mairie. Ancien Centre de Secours, Mme Robinet, 1 jeudi sur 2 de 16h00 à 16h30.
- Service de car VEOLIA : assure plusieurs transports par jour Buchy - Rouen (aller retour) pour 2 €.
- Location de salle (Commune uniquement) Monsieur Ouvril : 06 08 16 38 73

ADMR (Association d'aide aux personnes âgées) – Mme Soulas, Présidente : 02 35 34 93 91

Lundi : 9h30 à 13h30 et 14h à 17h

Mardi : 13h30 à 18h

Mercredi : 9h à 12h30 et 13h à 16h30

Jeudi : 14h à 16h

Vendredi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 18h

• OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Mardi : 9h30 à 12h00 - 14h00 à 18h30

Jeudi : 14h00 à 18h30

• PERMANENCE DES ADJOINTS :

Mardi : 14h00 à 16h00

• PERMANENCE DU MAIRE :

Samedi matin sur rendez-vous

Tél. : 02 35 34 44 37 - Fax : 02 35 34 29 47

E-mail : mairie.boisheroult@wanadoo.fr